



Vendeur particulier colis non reçu

Par **jgodin**, le **25/05/2016** à **00:00**

Bonsoir, j'ai passé commande début mai pour l'achat d'un appareil photo coutant 3290euro sur le site Fnac market place. Je suis tombé sur vendeur particulier, qui ma assuré que mon colis arriverai fin mai , d'ailleurs il notifie aussi sur son annonce qu'il y a entre 5 et 21 jours ouvré .

aujourd'hui ça fait 23 jours que le colis est expédié sans suivi . et la date de livraison est déjà passe ,. j'ai contacte la fnac pour les prevenir , mais rien a faire puis j'ai liimpression qu'il sen moque.

Que dois je faire pour récupérer mon argent ? svp
cette appareil il ma fallu 4 ans d'économie. et la je suis flousée.

Enplus le vendeur a certainement du encaisser l'argent car sur le site fnac il annonce que si leclient ne valide pas la réception. i a 21 jours ouvré pou la prise de argent sur son compte.
que dois je faire ?

Aidez moi svp.

Cordialement

Q

Par **morobar**, le **25/05/2016** à **14:20**

Bonjour,

Je ne connais pas les CGV du site cité et son application sur la galerie marchande qu'il annonce.

Mais le délai de 21 jours ouvrés n'est pas terminé, cela correspond à environ 30 jours calendaires.

Il faut donc reprendre les CGV du vendeur.

Vous devez bien savoir si votre compte est débité ou non.

Mais il vaut mieux établir une opposition au paiement puisque certainement établi par carte bancaire.

Par **jgodin**, le **25/05/2016** à **14:52**

Voici le lien des cgv fnac. cordialement et merci

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=2&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKewi3mp.aspx&usg=AFQjCNGHZ5fjBsLSdAS-JrvDYZxHQQ7rVg&sig2=-sxDZtmA9-NcK6pFH86i5w>

Par **jgodin**, le **25/05/2016** à **14:55**

mon compte a été débité au 1 journée après l'achat.

Puis je ne retrouve aucune information sur le vendeur sauf son nom et la date de son inscription sur le site !

Par **morobar**, le **25/05/2016** à **17:33**

Bonsoir,

Ce que je ne comprends pas est le couple particulier/délai de 21 jours ouvrés.

Vous devez faire opposition au paiement puisque la carte a été débitée sans fourniture du code confidentiel.

Par **jgodin**, le **26/05/2016** à **19:51**

le paiement est déjà passé depuis longtemps.
puis aucune trace du vendeur.

si je dépose plainte ?

je ne sais comment procéder !

Par **morobar**, le **27/05/2016** à **08:23**

Bis repetita: vous contestez le débit en banque.

Vous pouvez aussi déposer plainte pour escroquerie, encore que vous n'avez pas besoin de qualifier les faits lors d'un dépôt de plainte, il suffit d'exposer la situation.